



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 15 / 10 / 2024

Dossier complet le : 15 / 10 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0341

1 Intitulé du projet

Réhabilitation du complexe d'équipements sportifs et de loisirs dans la commune de La Gaudé, sur le site du Mont Gros.

NOTE : Actuellement, l'arrêté préfectoral 2022-303, qui prévoit une mesure de compensation espèces protégées en îlot de sénescence sur des terrains attenants aux parcelles du projet, est en incohérence avec les obligations légales de débroussaillage (OLD) existantes. Les activités futures sur le complexe sportif restant de même nature qu'à l'état actuel, et le projet n'augmentant pas les zonages des espaces soumis à OLD, il est apparu, lors d'échanges avec le service biodiversité de la DREAL (Mr. Anthony DUBOIS), que l'instruction du présent cas par cas pouvait être poursuivie sans interférer avec la régularisation de l'incohérence observée entre arrêtés préfectoraux. Voir l'annexe 14 pour un résumé de la situation du complexe sportif (état actuel et projet) vis à vis des OLD.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Commune de La Gaudé

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 1 0 6 0 0 6 5 6 0 0 0 1 6

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

BETTATI

Bruno

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41.a) Aire de stationnement ouverte au public 44.d) Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés	Le parking existant sur le site (environ 50 places) sera agrandi pour porter 92 places, ce qui est supérieur au seuil des 50 unités. Le projet consiste en la création de bâtiments et d'équipements sportifs et de loisirs. Note : le terrain d'assiette de l'aménagement est de 49 998 m ² , soit inférieur à 5 ha, donc pas de mobilisation de la rubrique 39. Voir Annexe 3 p.2.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit dans l'actuel complexe sportif (installation publique) de la Gaude, site du Mont Gros (Annexe 3, Annexe 6), et s'étend sur les parcelles en section BR n°4, 18 et 75, pour un terrain d'assiette cadastrale de 49 998 m². L'emprise même du projet est moindre : 22 223 m² sont concernés par le projet de réhabilitation (voir Annexe 3).

Il consiste en la destruction d'équipements vétustes et inappropriés aux besoins des utilisateurs, puis en la restructuration et l'extension du complexe sportif existant. Les bâtiments/équipements démolis/déposés concernent : des préfabriqués, un skate-park, un terrain de pump-track. Seuls le terrain de foot, ses tribunes (récemment rénovés - 2012) et la piste d'aéromodélisme resteront inchangés.

Le parking sera réaménagé et agrandi, passant d'environ 50 à 92 places de stationnement.
Au total, 1 630 m² de SDP de nouveaux locaux seront construits, ainsi que des équipements sportifs et de loisirs (voir la description dans la case suivante).

La réalisation du projet intègre également des mesures d'évitement et de réduction des impacts sur les enjeux floristiques et faunistiques relevés, ainsi que des mesures d'accompagnement améliorant notamment la continuité écologique pour le Léopard Ocellé (voir le pré-diagnostic écologique Annexe 11 ainsi que la note d'intention paysagère en Annexe 12).

4.2 Objectifs du projet

Le site se situe sur un secteur d'équipements d'intérêt collectif et services publics (PLU).

La plupart des équipements sportifs et de loisirs sur le site du Mont Gros (à l'exception du terrain de foot et des tribunes) sont vieillissants et ne correspondent plus aux attentes des utilisateurs. La commune de La Gaude souhaite donc mener le projet de restructuration/extension qui vise à démolir une partie des bâtiments et équipements existants, et à reconstruire trois bâtiments et des équipements sportifs extérieurs. Il est prévu de :

- Démolir l'ensemble des bâtiments (de type algécos) existants et déposer l'ensemble des équipements sportifs extérieurs ;
- Construire 3 bâtiments : vestiaires, sport (dojo, gym) pouvant être converti en salle polyvalente, pôle jeunes (accueil de loisirs)
- Reconstruire les équipements sportifs extérieurs suivants : tables de ping-pong ; terrains de pétanque ; aires de jeux pour enfants ; skate-park ; pumptrack ; espace de fitness abrité ; espace de street-workout ; microsite
- Réaménager et agrandir le parking, qui passera d'une cinquantaine de place actuellement à 92 places ouvertes au public.

Le projet s'inscrit dans le périmètre de l'OIN de la Basse Vallée du Var, et en respecte donc les chartes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux a été définie au regard des enjeux écologiques.

- Un débroussaillage des ronciers est prévu en septembre-octobre 2024 (mesure de défavorabilisation).
- Les travaux en eux même ne commenceront qu'en octobre-novembre 2024, avec la coupe d'un bosquet, la destruction des bâtiments et équipements existants et les travaux de terrassement. Ils seront conduits sans interruption jusqu'à la fin des opérations bruyantes et/ou émettrices de poussières, ou des autres opérations pouvant impacter la faune. Un volume de déblais de l'ordre de 7 000 m³ est attendu, dont 1/3 sera réutilisé sur site (voir les détails dans la section correspondante). Les ouvrages de gestion des eaux pluviales seront réalisés dans les premiers temps du phasage des travaux.
- Les travaux se poursuivront par la construction des équipements et bâtiments présentés dans la section précédente.
- Des pierriers seront creusés et installés le long du talus Est du site, pour renforcer la continuité écologique pour le Lézard Ocellé.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La destination des activités (installation publique) restera identique à l'actuel.

Du fait de la réhabilitation, le projet prévoit l'accueil d'environ 90 personnes/jour sur site en moyenne (pour 60 personnes/jour en moyenne aujourd'hui). Ponctuellement, 2 samedis par mois, il est prévu de louer la salle polyvalente (933 m²) pour au maximum 200 personnes (mariages...). Les matchs de foot le week-end accueillent aujourd'hui en moyenne 100 à 200 personnes, et cela restera le cas à l'avenir. L'augmentation de la capacité du parking vise à répondre aux besoins à venir.

Les zones de présence du Lézard Ocellé seront mises en défend en phase de fonctionnement (pour éviter notamment que la zone de moto-cross ne continue de s'étendre sur la zone d'enrochement au Sud). L'aménagement paysager (voir annexe 12) prévoit la conservation du corridor existant entre les deux espaces forestiers à l'Est et à l'Ouest du site. Voir la note d'intentions paysagère Annexe 12 pour plus de détails.

La mise en oeuvre des débroussailllements (dont le zonage OLD reste identique à l'état actuel) prendra en compte la présence connue d'espèces protégées à proximité (Annexe 15), et se fera conformément aux préconisations établies par SYMBIODIV (voir Annexe 11). Il est par ailleurs prévu que la mairie réalise une "notice débroussaillage" à destination des particuliers et des entreprises qui vont intervenir dans les zones à espèces protégées connues, cela afin de pérenniser ces mesures dans le temps. Comme explicité dans l'Annexe 14, ces mesures de mise en oeuvre des débroussailllements seront adaptées selon l'évolution des mesures de compensations pour le MIN de La Gaude. Les discussions sont en cours avec les services de la MNCA en charge de ces mesures de compensations.

La gestion des eaux pluviales du projet prévoit 3 bassins de rétention, dont deux pourront servir à l'infiltration des petites pluies. Les eaux seront acheminées dans une noue de dispersion à l'Est de la zone du projet. Le bassin versant collecté étant d'un peu plus de 1.7 ha, le projet fera l'objet d'un dossier de Déclaration Loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0).

Le projet inclus l'installation de 170 m² de panneaux photovoltaïques.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier Loi sur l'Eau en déclaration, rubrique 2.1.5.0. (bassin versant collecté de plus de 1.7 ha, et rejet des eaux pluviales au milieu naturel).
- Une pré-demande d'autorisation de défrichement a été déposée auprès de la DDTM 06 le 08/07/2024. Dans une réponse email du 07/08/2024, le Pôle Forêt Espaces Naturels de la DDTM 06 a confirmé que le projet n'est pas soumis à autorisation de défrichement
- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Superficie du terrain foncier dans lequel s'inscrit le projet	- 49 998 m ²
- Emprise au sol (y compris dépassée de toiture) / Surface de plancher totale 3 bâtiments	- 2 125 m ² / 1 630 m ²
- Emprise au sol des équipements sportifs	- 2 520 m ²
- Surface minérales non infiltrantes projet / état actuel	- 4 560 m ² / 2 940 m ²
- Surfaces minérales infiltrantes projet / état actuel	- 1 580 m ² / 4 400 m ²
- Nombre d'unités de stationnement publics projet / état actuel	- 92 places / 50 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Route de Saint Laurent

Lieu-dit : Mont Gros

Localité : La Gaude

Code postal : 0 6 6 1 1 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 3 ° 4 3 ' 4 1 " N Lat. : 0 7 ° 1 0 ' 1 0 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUm ; Zone du projet dans le périmètre de l'OIN Ecovallée de la Plaine du Var.
Zonage UEg

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Caractéristiques du projet avant/après (voir les descriptions dans les sections précédentes) :
 Démolition des préfabriqués et de certains équipements existants et construction des équipements sportifs et des bâtiments décrits plus haut ; Réaménagement et agrandissement du parking (de 50 à 92 places) ; Installation de 170 m² de panneaux photovoltaïques.

Rappel rapide de l'historique du site :

- Création de la piste de moto-cross dans les années 1976/1977
- Création du stade et du préfabriqué 1 dans les années 1980 (entre 1979 et 1981)
- Espace jeunes créé en 1995
- Tribunes du stade en 2014

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone se trouve à : - 800 m à l'Ouest de la ZNIEFF de type II n°93002062 - 3,8 km au Sud-Est de la ZNIEFF de type II n°930012593 - 2 km à l'Ouest des ZNIEFF de type I n°930020440 et 930020445. - 2 km à l'Est de la ZNIEFF de type I n°930020142 - 3 km au Sud de la ZNIEFF de type I n° 930020131 - 3,7 km à l'Ouest de la ZNIEFF de type I n°930020436 - 3,8 km au Sud-Est de la ZNIEFF de type I n°930012593 - 4,7 km au Sud-Ouest de la ZNIEFF de type I n°930020524
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche "Vallons obscure en rive Gauche de la Basse Vallée du Var" (FR9301050) se situe à 2 km au Nord de la zone de projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 2 km au Sud du parc naturel régional des Préalpes d'azur (FR8000049).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de La Gaude n'est pas concernée par un PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parcelles du projet à proximité immédiate des parcelles de l'ancien centre d'étude et de recherche IBM, qui est classé Monument historique depuis 2020 et Site Patrimonial Remarquable au PLUm de la MNCA (voir la cartographie en Annexe 8). L'ABF a été consultée à ce sujet et a émis un avis favorable sur le projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche se situe à 180 m à l'Ouest de la zone de projet, il s'agit du "Ruisseau de La Gaude" (06CEN426).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPR Inondation (le projet est hors zonage PPRI) - PPR Incendie Feu de Forêt, le projet s'inscrit dans la zone B1a sur la partie Est et B2 sur la partie Ouest. - Pas de PPR mouvement de terrain ni de PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRI approuvé le 18/04/11, révisé le 25/06/13 et modifié le 15/01/14. - PPRIF approuvé le 17/02/14.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un déchèterie se trouve au nord du site. Le site comporte plusieurs zones de remblais anthropiques plus ou moins récents. Le site était anciennement occupé par des activités de motocross. Des sources potentielles de pollution ont par ailleurs été recensées sur le site (voir p.14 de l'annexe 9). Une étude de pollution est donc en cours de réalisation (résultats attendus à la mi-juillet), et le maître d'ouvrage s'engage à en suivre les préconisations.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZRE de la Cagne à une centaine de mètres à l'Ouest, sur le versant Ouest de la colline du Mont Gros.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le village de Saint Jeannet (93106053) à 1,3 km au Nord.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS : A 800 m à l'Est du site FR9312025 "Basse Vallée du Var". A 3,5 km au Sud du site FR9312002 "Préalpes de Grasse" ZSC : A 2 km à l'Est du site FR9301569 "Vallons Obscurs de Nice et de Saint Blaise" A 3,5 km au Sud du site FR9301570 "Préalpes de Grasse"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est " les Baous de Saint-Jeannet " (93C06044) à 2 km au Nord.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude géotechnique (voir en Annexe 10) indique la présence d'une couche de remblais anthropiques sur 3 m de profondeur, puis la présence de sables argileux et de blocs calcaires. L'étude n'a pas relevé la présence de nappe à faible profondeur. Le projet (sans niveau en infrastructure) n'engendrera pas de prélèvements d'eau souterraine, ni d'eau superficielle.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est attendu un volume de l'ordre de 7 000 m ³ de déblais, ainsi que des matériaux de destruction des pré-fabriqués et équipements existants. La stabilité actuelle des sites (étude géotechnique) impose un remaniement des sols pour les couches de fondation. Environ 5 000 m ³ de déblais seront exportés hors site et gérés conformément aux préconisations de l'étude de pollution en cours le cas échéant. Environ 2 000 m ³ pourraient a priori être réutilisés sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme indiqué ci-dessus, un apport de remblais pour la couche de fondation est nécessaire (environ 5 000 m ³). Les autres remblais sur site proviendront des déblais (environ 2000 m ³), excepté un apport de terre végétale d'environ 1 500 m ³ (très peu de terre végétale récupérable sur site).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir ci-dessus.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La charge d'assainissement pour ce projet est légèrement plus importante que la charge actuelle, du fait de la légère augmentation de fréquentation du site.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude est située entre 2 réservoirs de biodiversité (trame forestière). Le pré-diagnostic écologique (mai 2024, voir Annexe 11) a révélé des enjeux écologiques localement modérés à forts pour les reptiles (notamment Lézard ocellé) et la flore (hors emprise projet) et modérés pour les oiseaux et chiroptères. Voir la superposition des zones de futurs bâtiments/équipements aux orthophotos et zones d'habitats actuels en Annexe 5-02 . Le traitement paysager du site a été travaillé au regard de ces enjeux (voir Annexe 12), et l'ensemble des préconisations du pré-diagnostic seront suivies par la maîtrise d'ouvrage. Les débroussailllements (OLD identiques à l'actuel) tiendront à présent compte de la présence connue d'espèces protégées dans les terrains avoisinants (Annexe 11).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le diagnostic écologique a estimé un lien écologique Modéré avec la ZPS de la Basse Vallée du Var (FR9312025). Les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement proposées devraient permettre de minimiser fortement les impacts résiduels sur les espèces d'oiseaux utilisant potentiellement le site ou ses abords pour une partie de leurs cycles.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra la consommation d'espaces verts (un petit bosquet de 2-3 arbres et des zones de ronciers principalement). Il veillera néanmoins à conserver et à améliorer les continuités écologiques, et intégrera les mesures préconisées dans le diagnostic écologique, tant en phase travaux qu'en phase de fonctionnement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est concernée par les risques incendies feu de forêt (important), les risques sismiques (modéré, zone 4) et retrait gonflement des argiles (modéré). La conception du projet prend en compte ces risques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs sources potentielles de pollution ont été recensées sur le site. Une déchèterie est présente au Nord du site. Les préconisations de l'étude de pollution des sols en cours de réalisation seront suivies.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic sur la M118 est de l'ordre de 6000 véhicules/jour, avec 550 véhicules le soir en heure de pointe. Le parking sera agrandi et contiendra 92 places contre environ 50 à l'état actuel. Dans l'hypothèse majorante de 30 véhicules supplémentaires en heure de pointe le soir, l'augmentation du trafic ne représentera que 5% du trafic en heure de pointe, ce qui est relativement faible.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nuisances sonores inhérentes à tout chantier, cependant limitées dans le temps, en période diurne et sur les jours ouvrés. Le démarrage des travaux se fera à l'automne (voir Annexe 11). L'augmentation très faible du trafic ne provoquera pas de dépassement des seuils de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est d'ores et déjà impacté par le trafic actuel.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, inhérentes à tout chantier, cependant limitées dans le temps. Les travaux seront en période diurne et sur les jours ouvrés.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses proviendront des points d'éclairages nocturnes, des cheminements piétons et parkings et des équipements sportifs extérieurs. Mais le site n'émettra pas de lumière la nuit (fermeture du site).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront stockées en bassins de rétention avant rejet par une noue de dispersion dans le milieu naturel (solution validée par un géotechnicien, fera l'objet d'un DLE). Les eaux issues des voiries et du parking subiront un abattement des pollutions chroniques avant rejet.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le milieu naturel, via une noue de dispersion sur une restanque à l'Est du site (voir Annexe 13). Cette zone prévue pour la noue est non incluse dans les inventaires écologiques, mais noter sa nature très entretenue et remaniée, limitant les impacts sur la faune et la flore (selon SYMBIODIV).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des effluents de type domestiques ou assimilés, avec un volume journalier similaire à l'actuel (légèrement plus important du fait de la légère augmentation de fréquentation du site).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres excavées polluées seront acheminées vers des installations de stockage de déchets inertes. Des diagnostics amiante, plomb et termites ont été réalisés en février 2024. Ils concluent à l'absence de plomb et de termites sur l'ensemble de la zone étudiée, et à la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante au niveau de 2 préfabriqués. Les mesures préconisées pour la démolition et la gestion des déchets seront donc suivies. En phase d'exploitation, le projet engendrera uniquement des déchets ménagers des usagers, gérés par les prestataires spécialisés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet sont à proximité immédiate des parcelles de l'ancien centre d'étude et de recherche IBM classé Monument historique. L'ABF a été consultée à ce sujet et a émis un avis favorable sur le projet qui lui convient.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement le site est déjà un complexe sportif en exploitation. Le projet aura la même destination que l'état actuel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Selon les données GeolDE de la DREAL PACA, entre 2018 et 2021, 4 projets ont fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas sur La Gaude, dont 3 pour du défrichage pour au total une quinzaine de lots à bâtir, et un pour un élargissement de voirie.
Ces divers projets sont de nature différente du projet de réhabilitation du complexe sportif. Trois d'entre eux entraînent une très légère augmentation du trafic sur la commune, dont l'un des accès depuis la côte se fait via la M118 qui passe devant le complexe sportif. Les augmentations de trafic étant néanmoins négligeables au vu de l'existant les impacts sont considérés comme négligeables.
Ces divers projets sont par ailleurs séparés de ce projet par des habitats résidentiels et le village de La Gaude (pas d'effets cumulés au niveau des continuités écologiques).
Les effets cumulés du projet de réhabilitation du complexe sportif avec les projets existants aux alentours sont donc considérés comme nuls.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

- Le pré-diagnostic écologique évalue des contraintes écologiques localement modérées à fortes (présence probable notamment du lézard ocellé).
- Etude de gestion des eaux pluviales et étude géotechnique : les sols sont peu propices à l'infiltration ; la gestion des eaux pluviales s'oriente donc vers un rejet diffus via une noue de dispersion.
- Pollutions potentielles des sols en cours d'examen (étude finalisée pour la mi-juillet).
- Diagnostics amiantes, plomb et termites : présence d'amiante sur deux bâtiments préfabriqués. La destruction des bâtiments sera gérée par des prestataires spécialisés.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le pré-diagnostic écologique (Annexe 11) présente des préconisations de mesures d'intégration écologique :

- Évitement des secteurs à enjeu fort ;
- Balisage de la zone de chantier et validation des zones de stockage préalablement par l'écologue ;
- Adaptation du calendrier d'intervention ;
- Gestion des obligations légales de débroussaillage, dont la définition de mise en œuvre tient compte de la présence connue d'espèces protégées à proximité (Annexe 15 et bases de données consultées) ;
- Limitation des pollutions en phase chantier ;
- Mise en place de gîtes en faveur des chiroptères et des reptiles ;
- Plantation d'espèces végétales locales ;
- Défavorabilisation préalable des ronciers, pour éviter l'hibernation des reptiles au sein de cet habitat.

La conception paysagiste du projet a intégré le enjeux pour notamment (voir Annexe 12 pour plus de détails) :

- Mettre en défend les zones de présence potentielle du Léopard Ocellé par la mise en place d'un grillage à grosse maille de type grillage à moutons ;
 - Création de pierriers pour favoriser la continuité écologique pour le Léopard Ocellé ;
 - Trous réguliers dans les clôtures le long du parking pour la petite faune ;
 - Essences locales pour les zones semées ;
 - Maintien de l'espace de corridor existant sur le site entre les deux réservoirs de biodiversité proches.
- Au vu de la nature du site (peu de sol, peu d'eau) le projet favorise un maximum le fait de laisser la végétation existante et adaptée au site se développer.

L'étude de gestion des eaux pluviales propose des rétentions en bacs de rétention (voir la note de définition provisoire des ouvrages de gestion des eaux pluviales en Annexe 13) et un rejet diffus via une noue de dispersion.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne la réhabilitation d'un site existant pour des activités similaires. Au vu par ailleurs de la prise en compte des enjeux relevés via des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement que le maître d'ouvrage s'engage à mettre en place (en phase travaux comme en phase de fonctionnement), le projet ne semble pas nécessiter le recours à une évaluation environnementale pour sa bonne prise en compte des enjeux environnementaux.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	ANNEXE 8 - Cartographie monuments historiques ANNEXE 9 - Pollution du site - Étude documentaire, historique et de vulnérabilité - SOLER IDE - 04/2024	<input checked="" type="checkbox"/>
2	ANNEXE 10 - Étude géotechnique G2 AVP - ERG Géotechnique - 04/2022 ANNEXE 11 - Pré-diagnostic écologique - SYMBIODIV - 05/2024	<input checked="" type="checkbox"/>
3	ANNEXE 12 - Note d'intentions paysagères - SINEQUANON - 06/2024 ANNEXE 13 - Note de principes de gestion des eaux pluviales - CEREG - 06/2024	<input checked="" type="checkbox"/>
4	ANNEXE 14 - Note de situation du projet vis à vis des OLD et conclusions de la réunion du 25/09/2024 avec les services de l'Etat	<input checked="" type="checkbox"/>
5	ANNEXE 15 - Informations sur les espèces protégées sur les terrains visés par la compensation du MIN (prises en compte dans l'annexe 11).	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Bettati

Prénom Bruno

Qualité du signataire maire en exercice

À La Gaude

Fait le 14/10/2024

Maire de La Gaude

Bruno BETTATI



Signature du (des) demandeur(s)

